

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU MARDI 17 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept mars à 18h10, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Serge Duru de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de MICHEL Fabrice, Président.

Date de la convocation : 10 mars 2026

Délégués en exercice : 39

Délégués présents à l'ouverture de la séance : 21 Pouvoirs : 5

Agents USTOM présents :

Hunald BERNIS, Directeur Général des Services, Fatima BOUZEHRA, Elisabeth ROBERT, Responsable des Ressources Humaines, Muriel ALBOUY, Directrice Administrative et Financière, Adjointe au DGS, Cédric LEFRANC, Responsable service Recyclerie et OESTEREICH Sabine, Assistante de Direction.

.....
Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : LAVIGNAC Marie-Claude (pouvoir de BOURDIER Christian), DUVAL Viviane, DUCOUSSO Jean-Claude (pouvoir de FAURE Charles) / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : BRIS Daniel, MALAMBIC Benjamin, MIQUEU Christophe, MOTHES Christophe / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : MICHEL Fabrice / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOUTY Gilbert, CHAUMARD Jean-Pierre, REY Jean-Louis / **Communauté de communes du Pays Foyen** : BOUDENS David, GROSSIAS Mireille, LACHAIZE Yolande, MAS François (pouvoir de ALFONSO CHAROLI Agnès), ROBERT Pierre / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : ARDOUIN Eliam, MERCIER Bastien (pouvoir de LAMARCHE Alexandre), MALANDIT-SALLAUD Christian, MASCOTTO Jean-Louis (pouvoir de CHAMPAGNE Marie-Claude), MONGET Olivier.

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BOURDIER Christian (donné pouvoir à LAVIGNAC Marie-Claude), FAURE Charles (donné pouvoir à DUCOUSSO Jean-Claude) / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : ALFONSO CHAROLI Agnès (donné pouvoir à MAS François) / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : CHAMPAGNE Marie-Claude (donné pouvoir à MASCOTTO Jean-Louis), LAMARCHE Alexandre (donné pouvoir à MERCIER Bastien),

Absents excusés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : THIBEAU Daniel / **Communauté de communes du Pays Foyen** : GARCIA Miguel

Absents non excusés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : ANGELY Jacques, QUEBEC Christophe / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : LABORDE Thierry / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : GUIMBERTEAU Yannick / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOIDÉ Thierry, MARTY Sylvain / **Communauté de communes du Pays Foyen** : MARGOUILLE Michel, PLAT Tristan, ROUBINEAU Jean-Pierre / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : LABARBE Anne-Marie, MARTY Bruno.

Le quorum est atteint (21 présents + 5 pouvoirs), le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Le Président ouvre la séance.

Bastien MERCIER est désigné secrétaire de séance par le Comité Syndical.

Point n°1 : Approbation du procès-verbal du bureau du 09 décembre 2025

Le Président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 09 décembre 2025. Pas de remarque.

➤ **Validation à l'unanimité du procès-verbal du 09 décembre 2025**

Point n°2 : Délégations de signature, présentation des avancées de leur commission par les Vice-Présidents

Présentation des avancées de leur commission par les Vice-Présidents :

Bastien MERCIER fait part aux délégués de l'excellent travail réalisé par l'USTOM afin de répondre aux usagers victimes des inondations. Le coût de ces interventions s'élève à environ 28 000 €. Il tient à féliciter toutes les équipes de l'USTOM pour leur réactivité, leur disponibilité et leur professionnalisme.

François MAS : La visite d'un méthaniseur en Sud Gironde fut très intéressante et instructive. Une nouvelle ligne pour les biodéchets va être proposée et prochainement mise en place. Il est proposé à l'USTOM de s'impliquer dans le projet.

Marie-Claude LAVIGNAC : Rien à signaler.

Christophe MIQUEU met l'accent sur le gros travail réalisé par le service communication pour l'inauguration de la recyclerie de Pineuilh : articles presse, signalétique...

L'enjeu de la sensibilisation et la présence de l'USTOM lors d'évènement nationaux ont été très bien suivis. On comptabilise 1 212 élèves sensibilisés et 75 animations réalisées dans les écoles.

En préparation une communication spécifique sur les PAV et les composteurs grutables.

Le Président remercie les Vice-Présidents pour le travail effectué.

Le Président remercie Madame Audrey POULAIN, Conseillère aux décideurs locaux à la DGFIP pour sa venue au Comité Syndical.

Il présente aux délégués Madame Muriel ALBOUY, arrivée au sein de l'USTOM le 03 mars en tant que Directrice Administrative et Financière, Adjointe au DGS en remplacement de Philippe CHUCHE.

Le Président fait état des arrêtés pris depuis le dernier Comité Syndical :

2026-01-01	Nomination de mandataire Régie de Recettes
2026-02-02	Arrêté portant délégation de signature des bordereaux de titres et de mandats - RAF
2026-02-04	Nomination de mandataire Régie de Recettes
2026-02-05	Arrêté portant délégation de signature des bordereaux de titres et de mandats - DAF
2026-02-06	Arrêté portant délégation de signature au DAF

Le Président fait état des décisions prises depuis le dernier Comité Syndical :

2026-01-01	Acceptation de la sous-traitance ESSEMS SERVICES au lot 2 du marché T2025-001 (Titulaire : EXETANCH) Recyclerie Pineuilh
<u>2026-01-02</u>	Déclaration-infructueuse du marché FCS2025-003 Location de camion <u>polybenne</u>
<u>2026-03-03</u>	Acceptation de la modification de sous-traitance LAGORCE au lot 4 du Marché T2025-001 (Titulaire : GERTHOFER) Recyclerie Pineuilh
<u>2026-03-04</u>	Acceptation de la modification de sous-traitance BELLUZZO au lot 4 du Marché T001 (Titulaire : GERTHOFER)- Recyclerie de Pineuilh

Point n°3 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Le Président indique aux délégués que les éléments sur l'exécution des sections de fonctionnement et d'investissement présentés dans le rapport préparatoire sont identiques à ceux présentés au budget, propose donc d'aborder directement la synthèse.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	9 376 881,66	13 680 026,00	23 056 907,66
	Recettes réalisées (1)	B	2 581 696,34	13 817 697,35	16 399 393,69
	Restes à réaliser	C	600 000,00	0,00	600 000,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	9 279 886,43	19 810 130,68	29 090 017,11
	Dépenses réalisées (1)	E	2 814 611,26	12 414 156,63	15 228 767,89
	Restes à réaliser	F	1 349 616,81	0,00	1 349 616,81
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-232 914,92	1 403 540,72	1 170 625,80
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-96 995,23	6 130 104,68	6 033 109,45
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-329 910,15	7 533 645,40	7 203 735,25
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-749 616,81	0,00	-749 616,81
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-1 079 526,96	7 533 645,40	6 454 118,44

DEPENSES		
Chapitres	Intitulé	Montant de l'engagement
20	Immobilisation incorporelles	156 705,88 €
21	Immobilisation corporelles	1 023 530,26 €
23	Immobilisation en cours	134 380,67 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	35 000,00 €
	Total	1 349 616,81 €
RECETTES		
Chapitres	Intitulé	Montant de l'engagement
16	Emprunts	600 000,00 €
	Total	600 000,00 €

Le Président indique que la section de fonctionnement présente un excédent de 1.403.540,72 €, en hausse de presque 29% comparativement à celui de 2024, qui s'élevait à 1.088.554,32 €.

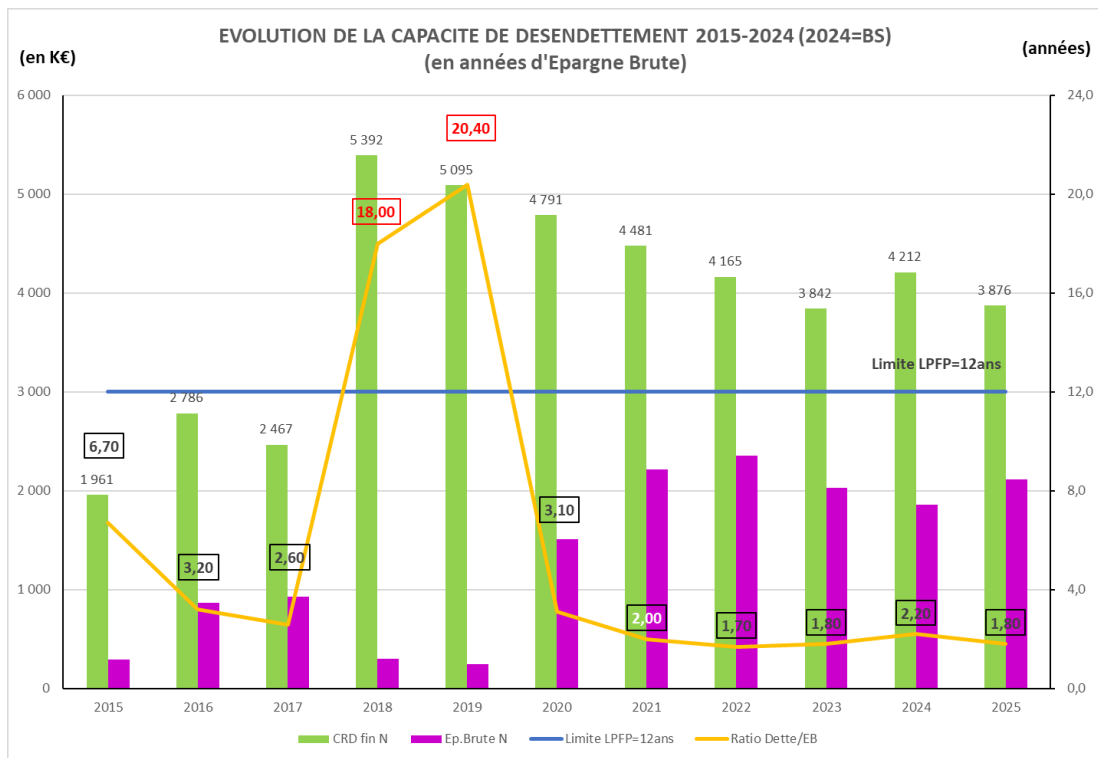
Au niveau des dépenses d'investissement, les Restes à Réaliser s'élevant à 749.616,81€, seront reportés au Budget Supplémentaire 2026.

Ils sont essentiellement constitués des engagements suivants :

- Le déploiement des composteurs fontaines : 122 K€,
- La mise en place de bastaing et de bavettes sur les 5 déchetteries : 17 K€,
- L'acquisition de bacs de collecte : 9 K€,
- Le complément de cubes béton : 40 K€,
- Les phases d'études engagées pour la Recyclerie de Pessac/Dordogne : 109 K€,
- L'acquisition de locaux pour la Recyclerie de La Réole : 450 K€,
- Le solde de la participation au capital de la SPL UNITOM 33 : 35K€,
- La réhabilitation de la recyclerie de Pineuilh : 111 K€,
- La loge pour les agents à la déchèterie de Pineuilh : 76 K€,
- La signalétique : 27 K€,
- La rénovation de la plateforme du bas de quai de la déchèterie de Pineuilh : 34 K€.

Le Président précise que ces travaux et ces projets ont été validés et leur financement se fera dans l'année 2026.

Situation financière (désendettement) :



Le Président indique aux délégués que la capacité de désendettement de l'USTOM à la fin de l'exercice clôturé s'élève à 1,8 année, parfaitement stable comparativement à 2023.

La situation financière de l'USTOM est saine et permet d'absorber des aléas importants comme en 2025, sans remettre en cause la trajectoire maîtrisée de la capacité de désendettement.

Cette situation s'appuie sur des fondamentaux solides résultant des efforts menés depuis 10 ans pour asseoir la redevance incitative dans le paysage institutionnel et collectif à savoir ; réduire les tonnages collectés transportés et traités et apporter un service globalement adapté aux usagers avec rigueur et professionnalisme. Il estime que l'USTOM peut se féliciter du travail accompli.

Le Président demande s'il y a des questions. Pas de question. Il propose de passer au vote.

Le Président demande à Monsieur Gilbert BOUTY de procéder au vote du Compte Financier Unique 2025 et sort de la pièce.

Monsieur Gilbert BOUTY prend la parole et procède au vote :

Vote pour valider le Compte Financier Unique 2025 :

Résultat du vote :

Pour : 25 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

➤ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide le Compte Financier Unique 2025.**

Le Président revient dans la salle et remercie les délégués pour leur confiance.

Point n°4 : Approbation du résultat 2025

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (002)	a	6 130 104,68 €
Résultat de fonctionnement au 31/12/2025	b	1 403 540,72 €
Excédent de fonctionnement au 31/12/2025 - à affecter-	a+b	7 533 645,40 €
Excédent d'investissement antérieur reporté (001)	c	-96 995,23 €
Résultat d'investissement au 31/12/2025	d	-232 914,92 €
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2025	S=c+d	-329 910,15 €
Restes à réaliser en dépenses	f	1 349 616,81 €
Restes à réaliser en recettes	g	600 000,00 €
Solde d'exécution des restes à réaliser au 31/12/2025	R=g-f	-749 616,81 €
Besoin de financement de la section d'investissement	S+R<0	-1 079 526,96 €
Excédent de financement de la section d'investissement	S+R>0	0,00 €
Affectation obligatoire aux investissements (+ values de cessions)	1064	50 000,00 €
Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement	1068	1 079 526,96 €
Affectation facultative au financement de la section d'investissement		
Affectation au report à nouveau créateur en fonctionnement	R002	6 404 118,44 €

Le Président demande s'il y a des questions. Pas de question.

Il propose de passer au vote pour valider l'affectation de résultat 2025 :

Résultat du vote :

Pour : 26 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

➤ **Le Comité Syndical, à l'unanimité valide l'affectation de résultat 2025 tel que présenté.**

Point n°5 : Approbation du Budget Supplémentaire 2026

Le Président présente la section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		CA 2024	Budget 2025	CA 2025	BP 2026	Restes 2025	VARIATION BS 2026	BUDGET 2026	COMMENTAIRE
DEPENSES									
011	Charges Générales hors 611	1 392 741 €	1 944 742 €	1 475 962 €	1 568 000 €		424 032,98 €	1 992 032,98 €	
	611 des charges générales	220 996 €	296 320 €	215 263 €	314 000 €		34 511,42 €	348 511,42 €	Sous-traitance Recycleries (90 K€)
	611-Marchés d'exploitation	6 135 130 €	6 454 153 €	6 221 474 €	6 435 705 €			6 435 705,00 €	
	Sous-Total 011 :	7 748 866 €	8 695 215 €	7 912 699 €	8 317 705 €	0 €	458 544,40 €	8 776 249,40 €	
012	Charges de Personnel	2 589 777 €	2 791 000 €	2 440 222 €	2 903 849 €		78 813,00 €	2 982 662,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	78 201 €	92 142 €	64 875 €	94 906 €			94 906,00 €	
66	Charges Financières	68 827 €	96 900 €	78 309 €	94 731 €		-15 000,00 €	79 731,00 €	
67	Charges Exceptionnelles	206 361 €	117 000 €	72 034 €	10 000 €		13 433,60 €	23 433,60 €	
68	Provisions pour risques et charges	825 066 €	35 066 €	938 273 €	0 €		907 744,00 €	907 744,00 €	
042	Dotations aux amortissements/Cession	946 073 €	972 603 €	907 743,97 €	1 073 200 €			1 073 200,00 €	
022	Dépenses imprévues	0 €	90 100 €	0 €	100 000 €		-100 000,00 €	0,00 €	
023	Virement à la section d'investissement		6 130 105 €		943 471 €		5 723 327,44 €	6 666 798,44 €	
TOTAUX :		12 463 172 €	19 020 131 €	12 414 157 €	13 537 862 €	0,00	7 066 862,44 €	20 604 724,44 €	Ecart (hors virt) favorable: moins de dépenses
RECETTES		CA 2024	Budget 2025	CA 2025	BP 2026	Restes 2025	VARIATION BS 2026	BUDGET 2026	COMMENTAIRE
74	CDC- appels RI	9 890 876 €	9 937 158 €	9 679 772 €	10 443 090 €		-200 000,00 €	10 243 090,00 €	
	SUBV. CITEO/Eco DOS/Eco-folio/Eco-Mobilier	1 857 453 €	1 782 156 €	1 864 099 €	1 600 000 €		0,00 €	1 600 000,00 €	
	Autres subventions (Ademe, Total)	218 957 €	0 €	123 426 €	0 €		0,00 €	0,00 €	
	Remboursements sur CAE	43 309 €	0 €	5 512 €	0 €		0,00 €	0,00 €	
	Sous-Total 74 :	12 010 595 €	11 719 314 €	11 672 808 €	12 043 090 €		-200 000,00 €	11 843 090,00 €	
70	Produit des services dont facturations	401 496 €	422 400 €	331 879 €	350 000 €		-45 000,00 €	305 000,00 €	
70	Revente de matériaux	650 839 €	474 646 €	659 842 €	601 852 €			601 852,00 €	
013	Rembts sur rémunération & Var. des stoks	42 372 €	43 919 €	79 417 €	45 237 €			45 237,00 €	
75	Autres revenus dont Magasin Recyclerie	193 944 €	6 000 €	19 567 €	309 000 €			309 000,00 €	
76	Produits financiers	5 €	3 €	4 €	5 €			5,00 €	
77	Produits exceptionnels	48 547 €	10 000 €	50 437 €	10 000 €			10 000,00 €	
78	Reprise sur amortissements et provisions	25 251 €	35 066 €	825 066 €	0 €		907 744,00 €	907 744,00 €	
042	Opération d'ordre	178 677 €	178 678 €	178 677 €	178 678 €			178 678,00 €	
002	Résultat excédentaire reporté		6 130 104,68 €				6 404 118,44 €	6 404 118,44 €	R002
TOTAUX :		13 551 726 €	19 020 131 €	13 817 697 €	13 537 862 €	0,00	7 066 862,44 €	20 604 724,44 €	Ecart (hors virt) favorable: plus de recettes
Résultat de fonctionnement (CA N):		1 088 554 €	0,00 €	1 403 540,72 €	0 €	0,00	0,00 €	0,00 €	Résultat projeté = Rec. - Dép. Réelles
Résultat antérieur reporté		5 882 724,34 €		6 130 104,68 €					
Affectation à la section d'investissement		-841 173,98 €		-1 079 526,96 €					
Résultat antérieur cumulé		6 130 104,68 €		6 404 118,44 €	R002				

Le Président fait le point sur les nouvelles recettes (à hauteur de 7,067 M€) comprenant l'affectation du résultat 2025 pour 6,404 M€ (après affectation à la couverture du Besoin de financement des investissements et réserves règlementaires), la reprise de provision pour travaux sur Rimons 0,908 M€ (idem en dépenses) et la réduction des recettes de 0,245 M€ (diminution des recettes de la redevance incitative à hauteur de 211 K€ et des recettes des apports en déchèteries à hauteur de 45 K€).

Il présente les nouvelles dépenses (à hauteur de 7,067 M€) comprenant la réinscription de la provision pour travaux sur Rimons : 0,908 M€, le renforcement des charges générales par affectation de marges de manœuvres budgétaires : 0,459 M€, le renforcement du chap.012 pour intégrer 2 postes : 0,078 M€, la suppression réglementaire des dépenses imprévues : -0,100 M€ (nouveau de la M4), des ajustements divers aux chap. 66 et 67 s'équilibrant et le virement à la section d'investissement : 5,723 M€

L'équilibrage de la section en dépenses et recettes à 20,605 M€, permet de virer en section d'investissement 5,723 M€ supplémentaires (6,66 M€ au total, soit la quasi-totalité de l'affectation du résultat 2025).

Le Président présente le détail des dépenses supplémentaires (chapitre 011-hors marché) à savoir :

- + 10 k€ au service Communication
- + 115.5 k€ dont pour les biodéchets : 40 K€ pour les composteurs individuels et 50 K€ pour les ateliers de sensibilisation des usagers.
- + 220.5 k€ au service exploitation + 8 k€ pour le GNR et les fluides, + 62 k€ pour les carburants, +20 k€ pour des réparations diverses déchèteries, + 82 k€ pour la location camions.
- + 121 K€ pour des charges supplémentaires telles que + 40 K€ pour l'informatique (contrat de prestation externalisée) et + 39 K€ pour les assurances.

A noter des diminutions à la recyclerie pour 7,4K€ (fermeture de Pessac) et à la conteneurisation à hauteur de 2 K€

Le Président demande s'il y a des questions. Pas de question.

Il présente les investissements du budget supplémentaire :

VUE D'ENSEMBLE BUDGET D'INVESTISSEMENT		Compta	BS+DM	Compta	BP 2026	RàR	BS	BS	TOTAL
SECTION D'INVESTISSEMENT		CA 2024	Budget 2025	CA 2025	BP 2026	Restes 2025	VARIATION BS 2026	BUDGET 2026	COMMENTAIRE
DEPENSES									
16	Emprunts et assimilés	329 721 €	324 381 €	324 381 €	341 510 €			341 510,00 €	
10	Réserves	0 €	0 €	0 €	0 €			0,00 €	
20	Immobilisations incorporelles	56 713 €	358 337 €	144 553 €	208 700 €	156 705,88 €	-8 800,00 €	356 605,88 €	
21	Immobilisations Corporelles	878 466 €	3 305 198 €	1 233 523 €	971 876 €	1 023 530,26 €	635 424,00 €	2 630 830,26 €	
23	Immobilisations en cours (Opérations en cours)	338 646 €	1 182 049 €	773 881 €	1 600 000 €	134 380,67 €	450 000,00 €	2 184 380,67 €	
23	Immobilisations en cours (Opération à venir)	0 €	3 257 343 €	0 €			4 772 610,44 €	4 772 610,44 €	
26	Immobilisations financières		65 000 €	35 000 €	0,00 €	35 000,00 €	0 €	35 000,00 €	
27	Cautions et emprunts	0 €	0 €	0 €	0 €		0,00 €	0,00 €	Retenues de garantie ST Magne
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0 €	18 000 €	124 596 €			30 000,00 €	30 000,00 €	
040	Opérations d'ordre entre sections	178 677 €	178 678 €	178 677 €	178 678 €		0,00 €	178 678,00 €	Trif études Pineuilh
020	Dépenses imprévues d'investissement	0 €	475 900 €	0 €	75 907 €		-75 907,00 €	0,00 €	0,0%
001	Solde d'exécution négatif reporté	0 €	96 995 €	0 €	0 €		329 910,15 €	329 910,15 €	
TOTAUX :		1 782 224 €	9 261 882 €	2 814 611 €	3 376 671 €	1 349 616,81	6 133 237,59 €	10 859 525,40 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT		CA 2024	Budget 2025	CA 2025	BP 2026	Restes 2025	VARIATION BS 2026	BUDGET 2026	COMMENTAIRE
RECETTES									
10	Dotations et Fonds de réserve	800 449 €	841 174 €	841 174 €	60 000 €		1 069 526,96 €	1 129 526,96 €	Affect. Résultat N-1 + réserves - chgt affecta
13	Subventions	60 000 €	0 €	0 €	0 €		60 000,00 €	60 000,00 €	
16	emprunts et assimilés	0 €	1 300 000 €	708 182 €	1 300 000 €	600 000,00 €		1 900 000,00 €	
23	remboursements sur retenues de garanties	684 €	0 €	0 €	0 €		0,00 €	0,00 €	Retenues de garantie ST Magne
040	Amortissements	946 073 €	972 603 €	907 744 €	1 073 200 €		0,00 €	1 073 200,00 €	
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0 €	18 000 €	124 596 €	0 €		30 000,00 €	30 000,00 €	Trif études Pineuilh
021	Virement de la section de fonctionnement	0 €	6 130 105 €	0 €	943 471 €		5 723 327,44 €	6 666 798,44 €	Vir/affectation du résultat
001	Solde d'exécution positif reporté	0 €	0 €	0 €			0,00 €	0,00 €	
TOTAUX :		1 807 206 €	9 261 882 €	2 581 696 €	3 376 671 €	600 000,00	6 882 854,40 €	10 859 525,40 €	
Résultat CA N :		24 982,73 €		-232 914,92 €	0 €	-749 616,81	749 616,81	0,00	Rec. - Dép. Réelles
Solde reporté :		-121 977,96 €		-96 995,23 €					
Solde cumulé :		-96 995,23 €		-329 910,15 €					
RAR Dépenses*		1 444 178,75 €		1 349 616,81 €					
RAR Recettes		700 000,00 €		600 000,00 €					
Besoins de financement fin N		841 173,98 €		1 079 526,96 €	Affectation du résultat N-1				

L'équilibrage de la section en dépenses et recettes à 10,859 M€, permet de provisionner le financement du PPI au-delà de 2026, à hauteur de 5,1 M€

De nouvelles opérations d'équipement sont proposées au vote

Pour mémoire, lors du BP 2026, 1.180.576 € de crédits d'équipement avaient été votés, sur ce total, 1.076.624 € ont vocation à être engagées en 2026 sur des opérations fléchées par domaines :

- Biodéchets : 150 K€ environ,
- Matériel de collecte/conteneurisation : 150 K€ (laveuse de bacs),
- Quai de transfert : 150 K€ pour l'amélioration de la sécurité incendie, des RIA et du nettoyage en haut de quai,
- Au niveau des déchèteries :
 - Gensac : -50 K€ (Annulation de la dalle béton et l'ANC),
 - Sauveterre + Rimons : 105 K€ (Travaux et l'achat des loges agents),
 - Pineuilh : 5 K€ (Création d'un abri au niveau de la barrière),
 - La Réole : -40 K€ (Annulation de la dalle béton bas de quai prévue au BP,
 - Saint Magne : -70 K€ (Annulation de l'achat d'un télescopique pour les déchets verts dû à la dépense prévue en fonctionnement pour de la location)
 - Toutes déchetteries : 20 K€ pour l'achat de fournitures diverses d'investissement + 80 K€ pour des dalles de tirage en bas de quai + 50 K€ pour la reprise des hauts de quai en goudron + 15 K€ pour la protection des bas de quai + 8 K€ pour la création d'un organigramme de cl,.
- Recycleries : 500 000 € environ (Travaux de La Réole).

Le Président demande s'il y a des questions. Pas de question.

Il propose de passer au vote pour approuver le Budget Supplémentaire 2026

Résultat du vote :

Pour : 26 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

➤ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, vote le Budget Supplémentaire 2026 tel que présenté.**

Point n°6 : Document Unique 2025-2026

Le Président rappelle que le document Unique est un outil qui permet de transcrire les résultats de la démarche de prévention des risques professionnels pour les agents, il doit être mis à jour au minimum une fois par an et à chaque fois qu'une unité de travail a été modifiée.

Il présente les principales actions menées en 2025 qui ont porté sur :

- L'amélioration sur la qualité de vie au travail et d'ergonomie aux postes de travail.
- La continuité des plans de formations Santé Sécurité.
- La prévention du risque agression avec la mise en place d'un dispositif d'alerte, de formations,
- La prévention du risque incendie (AMO).
- Le prise en compte du travail isolé avec la mise en place des PTI.
- L'élaboration de travaux de sécurisation des sites : chute, intrusions, 1er secours.
- L'élaboration et la confirmation des procédures et mise à disposition de documentations (incendie, radioactivité, classeur santé sécurité, registres santé et sécurité...).

Les principales actions envisagées en 2026 porteront sur :

- La validation de la politique de prévention des risques professionnels 2026.
- Le suivi de la démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail.
- L'organisation d'interventions sécurité sur les différents sites.
- Une démarche sur les transports matières dangereuses.
- Des travaux sur diverses thématiques : télétravail, mise en ligne des documents, accueil sécurité, protocole sécurité, risque amiante
- La gestion des vêtements et EPI.

Le Président souligne que la qualité de vie au travail et l'apport d'une meilleure ergonomie sont une priorité et les améliorations nécessaires ont toujours été validées par les élus.

Une révision des contrôles sur la radioactivité a été mise en place suite à une détection positive.

Le Président demande s'il y a des questions. Pas de question.

Il propose de passer au vote pour l'approbation du Document Unique 2025-2026.

Vote pour l'approbation du Document Unique 2025-2026.

Résultat du vote :

Pour : 26 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

➤ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le Document Unique 2025-2026 tel que présenté.**

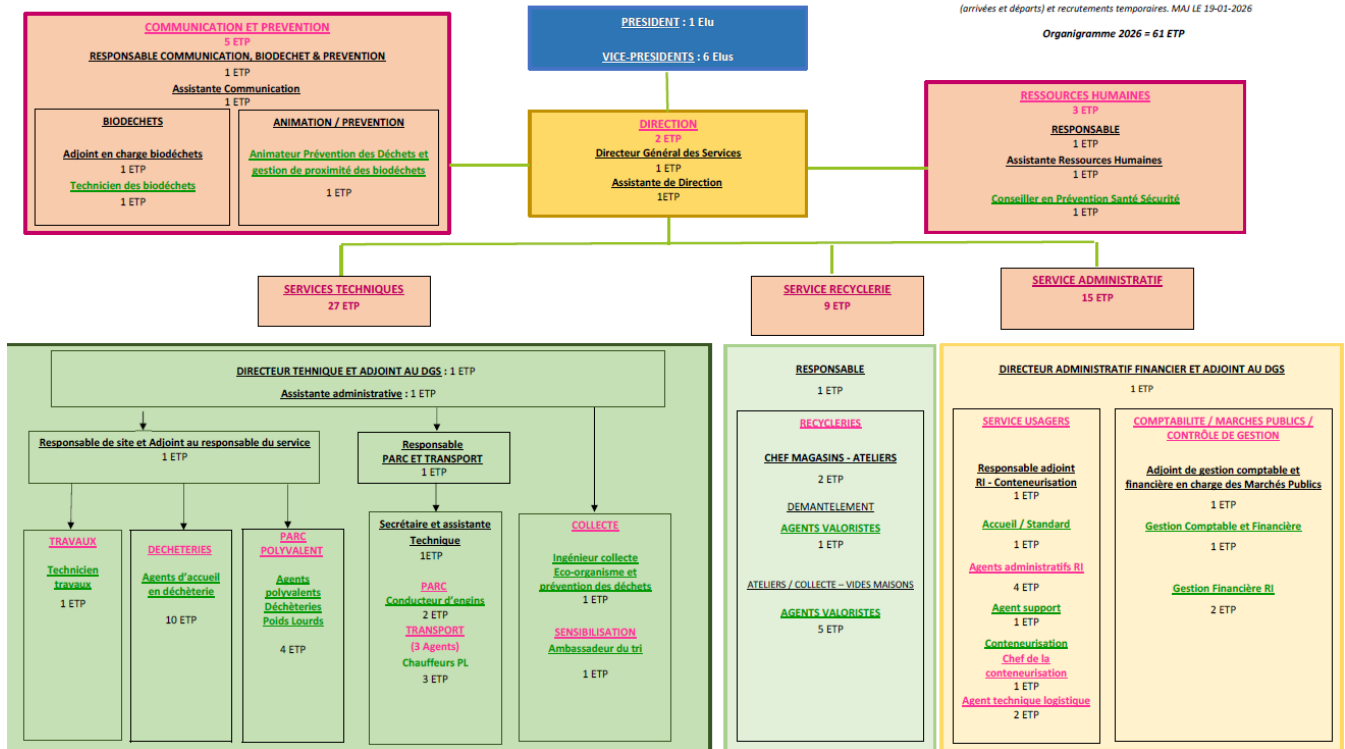
Point n°7 : Approbation de l'organigramme

Le précédent organigramme voté lors du Comité Syndical du 29 novembre 2022 (D2022-11-34) comportait 58.53 ETP (61agents).

Depuis, divers postes ont été créés et supprimés dans les services suivants :

- Communication : + 2 ETP
- Technique : + 1 ETP (+2, -1)
- RH : + 1.57 ETP (dont + 1 en transfert du Technique, la fonction sécurité)
- Administration / Conteneurisation : + 0.2 ETP
- Recyclerie : -2.28 ETP

L'organigramme proposé comporte 61 ETP soit 61 agents.



Le Président demande s'il y a des questions. Pas de question.

Il propose de passer au vote.

Vote pour approuver l'organigramme tel que présenté.

Résultat du vote :

Pour : 26 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

➤ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve l'organigramme tel que présenté.**

Point n°8 : Actualisation de la délibération liée au paiement du 13^{ème} mois

Le Président indique que la DGFIP de Coutras demande à l'USTOM de prendre une nouvelle délibération sur la mensualisation du 13^{ème} mois des droits privés et primes des droits privés.

La délibération D2018-10-21 mentionne que la « Périodicité de versement de la prime du 13^{ème} mois aux agents de droit privé sous convention collective nationale des déchets : mensuelle ». La nouvelle délibération devra préciser un paiement annuel.

Cette délibération concernait 2 agents de l'USTOM qui ne font plus partie de l'effectif.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'ajuster la délibération au niveau de la périodicité de la prime tel que ci-dessous :
« Périodicité de versement de la prime du 13^{ème} mois aux agents de droit privé sous convention collective nationale des déchets : annuelle sous réserve de remplir les conditions d'attribution figurant dans la convention collective nationale des déchets. »

Le Président demande s'il y a des questions.

Un délégué demande à quelle période est virée cette prime.

Hunald BERNIS répond qu'elle est versée avec la paie de décembre.

François MAS souhaite connaître les conditions d'attribution de cette prime.

Elisabeth ROBERT lui répond que pour bénéficier du 13ème mois, l'agent doit être à l'USTOM depuis au moins 6 mois. En cas de départ avant le 31 décembre de l'année il reçoit une prime au prorata de son temps passé au sein de l'USTOM.

Le Président demande s'il y a d'autres questions. Pas d'autre question.

Il propose de passer au vote.

Vote pour autoriser l'ajustement de la délibération au niveau de la périodicité de la prime tel que ci-dessous :

- Périodicité de versement de la prime du 13ème mois aux agents de droit privé sous convention collective nationale des déchets : annuelle sous réserve de remplir les conditions d'attribution figurant dans la convention collective nationale des déchets.

Résultat du vote :

Pour : 26 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

- **Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide l'ajustement de la délibération au niveau de la périodicité de la prime tel que ci-dessous :**
« Périodicité de versement de la prime du 13ème mois aux agents de droit privé sous convention collective nationale des déchets : annuelle sous réserve de remplir les conditions d'attribution figurant dans la convention collective nationale des déchets. »

Point n°9 : Adhésion aux missions facultatives du service retraites du CDG 33
--

Le Président explique que le CDG33 propose une convention portant sur l'adhésion à la mission complémentaire à la fiabilisation des droits en matière de retraites du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde.

Par cette convention, en plus de la mission obligatoire à la fiabilisation des comptes individuels retraite, le CDG33 prendrait en charge la saisie des dossiers + l'assistance en ligne dans le cadre de la délégation de gestion multicompte Pep's et l'accompagnement personnalisé retraite (APR) aux actifs de moins de 5 ans de l'âge légal de la retraite.

La durée de la convention est conclue pour l'année civile en cours et renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de 3 ans.

Le coût annuel pour l'USTOM serait de 280€ pour 10 à 14 agents.

Le Président indique que ce service est très sécurisant. Il invite les délégués à la réflexion quant à l'adhésion de leur collectivité.

Le Président demande s'il y a des questions. Pas de question.

Il propose de passer au vote.

Vote pour adhérer aux missions facultatives du service retraite du CDG 33.

Résultat du vote :

Pour : 26 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

➤ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, accepte :**

- **D'adhérer** à la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite par voie conventionnelle, mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde
- **De confier** au service retraites du Centre de Gestion de la Gironde la délégation de gestion sur la plateforme Pep's (dénommée accès multi-compte) pour la gestion des dossiers des agents CNRACL et l'accompagnement personnalisé retraites (APR) pour les actifs CNRACL qui sont à moins de 5 ans de l'âge légal de la retraite
- **D'autoriser** le Président ou son représentant à signer la convention correspondante avec le Centre de Gestion telle que présentée.
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

Point n°10 : Convention de mise à disposition d'une secrétaire itinérante
--

Le Président explique aux délégués que la Communauté de Commune de Castillon Pujols a mis en place un service de mise à disposition d'une secrétaire de mairie itinérante sur le territoire.

A travers une convention, la CDC répond aux besoins temporaires en ressources humaines.

La secrétaire itinérante reste salariée de la Communauté de Communes et sa rémunération ainsi que ses cotisations sociales sont à la charge de la Communauté de Communes.

La participation financière de l'USTOM s'élève à 30 euros/heure comprenant le coût horaire brut chargé de l'agent, les frais de déplacements et les frais de gestion sachant que le temps de trajet est facturé à l'USTOM au même tarif horaire qu'une heure de travail effectif.

La convention est conclue pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

Le Président tient à remercier la CDC de Castillon Pujols pour la mise en place de ce service qui permet à l'USTOM de palier au remplacement de Marine NAVAILS partie en congés maternité.

Le Président demande s'il y a des questions. Pas de question.

Il propose de passer au vote.

Vote pour autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition d'une secrétaire de mairie itinérante.

Résultat du vote :

Pour	: 26 voix
Contre	: 00 voix
Abstention	: 00 voix

➤ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, :**

- **Autorise le Président à signer la convention de mise à disposition d'une secrétaire de mairie itinérante telle que présentée.**

Point n°11 : Convention de mise à disposition de composteurs fontaine électro mécanique
--

Le Président rappelle que la mise en place et le suivi des composteurs fontaine a été confié à Compost Motion.

Les communes de La Réole, de Sainte Terre, de Gironde sur Drop, de Sauveterre, Castillon la Bataille, Monségur et de Pellegrue ont confirmé par délibération, leur souhait d'implanter un ou deux composteurs.

Une convention définissant les modalités d'implantation, le suivi d'un ou plusieurs sites de compostage collectif et les engagements des communes en tant qu'exploitant et ceux de l'USTOM a été élaborée.

Le compost obtenu pourra être utilisé pour l'entretien des espaces verts de la commune, Il pourra être également redistribué aux foyers apporteurs. L'exploitant n'est pas autorisé à commercialiser la matière obtenue.

L'exploitant sera responsable des éventuels travaux de remise en état du site à la suite de la suppression des composteurs.

Le Président précise que les prochains composteurs fontaine seront livrés courant le mois d'avril.

Le Président demande s'il y a des questions. Pas de question.

Il propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Pour : 26 voix

Contre : 00 voix

Abstention : 00 voix

➤ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, :**

- **Autorise le Président à signer la convention de mise à disposition de composteurs fontaine électro mécanique telle que présentée**

Point n°12 : SPL UNITOM 33 -Traitements des déchets résiduels à partir de janvier 2028-Groupement d'Autorités Concédantes (GAC) avec Bordeaux Métropole
--

Le Président rappelle que la recherche de mutualisation pour la gestion des ordures ménagères en UVE et en enfouissement avait amené la SPL UNITOM 33 à envisager de créer un Groupement d'Intérêt Public (GIP).

Cependant, le Préfet a émis des réserves sur la régularité juridique de ce GIP.

Des réflexions ont amené à constituer un Groupement d'Autorités Concédantes (GAP) entre la SPL UNITOM 33 et Bordeaux Métropole ayant pour objet, la passation et le suivi de l'exécution d'un contrat de concession de services avec travaux portant délégation du service public de traitement des déchets du 1^{er} janvier 2028 au 31 décembre 2034.

Bordeaux Métropole sera le coordonnateur du Groupement, la SPL UNITOM 33 participera pleinement aux décisions structurantes, prendra toutes les mesures utiles pour trouver des exécutaires en vue du traitement des déchets ménagers résiduels de notre territoire à compter du 1^{er} janvier 2028, notamment dans le cadre de son adhésion au Groupement d'Autorités Concédantes avec Bordeaux Métropole.

Le Président rappelle que l'objectif est d'assurer un prix unique pour le traitement des ordures ménagères, incinérées ou enfouies.

Le Président demande s'il y a des questions ;

François MAS souligne que depuis 2020 le travail important entrepris par Christian MALANDIT-SALLAUD et Fabrice Michel pour aboutir à cette solution.

Le Président précise que la SPL s'engage à fournir au même prix d'autres exutoires si besoin.

Le Préfet a tenu à souligner le travail fait en indiquant que c'est la 1^{ère} fois qu'il est témoin d'un regroupement de plusieurs syndicats sans fusion pour la gestion commune d'une compétence.

François MAS demande la composition du bureau de la SPL.

Le Président répond : 1 Président, J.F AUBY + 5 Vice-Présidents dont Fabrice MICHEL.

Il indique que la question de la fin de vie de l'UVE de Cenon va se poser puisqu'en 2035 il aura 50 ans.

Le Président demande s'il y a d'autres questions. Pas d'autre question.

Il propose de passer au vote.

Vote pour confier à la SPL UNITOM 33 le traitement des ordures ménagères résiduelles.

Résultat du vote :

Pour : 26 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

➤ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :**

- **De confier à la SPL UNITOM 33** le traitement des ordures ménagères résiduelles du territoire, une mission consistant à prendre toutes les mesures utiles pour trouver des exécutaires en vue du traitement de leurs déchets ménagers à compter du 1^{er} janvier 2028.
- **D'approuver la constitution** d'un Groupement d'Autorités Concédantes entre la SPL UNITOM 33 et Bordeaux Métropole, comme cadre de gouvernance commun pour la passation et le suivi de l'exécution du contrat de concession de services avec travaux portant délégation du service public de traitement des déchets, allant du 1er janvier 2028 au 31 décembre 2034.
- **De prendre acte** que, seront soumises à l'assemblée délibérante, dans les meilleurs délais, les autres décisions requises pour assurer la pleine effectivité de l'engagement résultant du pacte d'actionnaires, lequel se traduira, pour chacune d'elles, par la conclusion avec la SPL, d'un contrat de prestations intégrées de type délégation de service public.
- **De donner** tous pouvoirs au Président pour exécuter la délibération.

Point n°13 : SAS BIOVALIM- lettre d'intention
--

Le Président fait part aux délégués d'un déplacement sur AUROS afin de découvrir l'exploitation du méthaniseur géré par la société SAS BIOVALIM.

Ses missions sont de proposer des solutions respectueuses de l'environnement participant à une dynamique d'économie circulaire, de favoriser la valorisation territoriale en circuit court des biodéchets et de faire vivre une démarche entrepreneuriale sociale et solidaire.

L'USTOM pourrait intégrer le capital de la SAS BIOVALIM à hauteur de 9,2 % de part sur 25.000 euros soit 2.300 euros

Devant l'intérêt pour l'USTOM d'être partie prenante dans cette démarche qui équipe le territoire en infrastructures, le Président propose que l'USTOM rédige un courrier d'intention favorable en vue d'une adhésion.

Le Président demande s'il y a des questions.

Bastien MERCIER précise qu'il est important de souligner que ce projet fait partie de l'économie circulaire mis en place par des agriculteurs.

Le Président précise que ce projet garantit la continuité de la philosophie de l'USTOM en fond d'économie circulaire et solidaire d'ancrage territorial

Le Président demande s'il y a d'autres questions. Pas d'autre question.

Il propose de passer au vote.

Vote pour autoriser le Président à rédiger un courrier d'intention favorable en vue d'une adhésion.

Résultat du vote :

Pour : 26 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

➤ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, :**

- **Autorise le Président à rédiger un courrier d'intention favorable en vue d'une adhésion.**

Informations

Communication :

Le Président passe la parole à Christophe MIQUEU et Fatima BOUZHERA.

Christophe MIQUEU indique que la communication sur les composteurs va s'accroître avec la campagne « Adoptez un composteur ».

Jean-Pierre CHAUMARD indique que la sensibilisation classique a très bien marché dans sa commune en revanche la sensibilisation sur 2 heures non.

Le Président indique avoir validé le changement du matériel sur Castillon du fait de sa vétusté.

Concernant le broyage à domicile Christophe MIQUEU précise qu'une communication mieux ciblée est prévue afin que les usagers s'approprient ce service aux usagers. Il sera proposé 1 date par territoire avec réservation ce qui devrait améliorer le retour aux usagers.

Recyclerie de Pineuilh :

Le Président remercie toutes les personnes présentes à l'inauguration, qui a été une réussite. Nous avons accueilli 115 personnes dont 2 parlementaires, deux anciens Présidents et un certain nombre d'élus du territoire.

Le Président passe la parole à Cédric LEFRANC qui annonce un chiffre d'affaires de 18 000€ représentant 1 085 paniers et 15 tonnes détournées de l'enfouissement (400 €/tonne).

Afin de minimiser le monde dans la rue que draine les ouvertures de la recyclerie, une rencontre avec la police municipale et l' élu de quartier a permis de conduire aux modifications suivantes :

- Ouverture des portes à 9H30 au lieu de 9H permettant d'alléger la circulation aux heures scolaires et départ au travail des riverains.
- Ouverture du portail ½ heure plus tôt permettant aux usagers de libérer la route.
- Création d'un parking en bord de route pris en charge à part égale par la commune et l'USTOM.

Avant de conclure le Président a une pensée pour Denis MAURY, agent de l'USTOM qui nous a quitté brutalement il y a une quinzaine de jours.

Les agents ont été profondément touchés, nous leur avons permis, pour ceux qui le souhaitent de se rendre aux obsèques.

Le Président remercie tous les délégués qui par leur implication, ont accompagné le syndicat tout au long de ce mandat et il exprime sa fierté d'avoir pris la suite de Christian MALANDIT-SALLAUD. Il souhaite bonne chance à l'ensemble des élus.

François MAS prend la parole pour indiquer son soutien à Agnès ALFONSO CHARIOL et ses élus qui ont été agressés à la sortie des élections.

Le Président lève la séance à 19H15 et invite les délégués à se retrouver autour d'un pot convivial.

Le secrétaire,
Bastien MERCIER



Le Président,
Fabrice MICHEL

